

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-871

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet article est de procéder à l'adaptation du régime français de l'intégration fiscale suite aux remises en causes du droit positif effectuées par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, jugeant le dispositif français contraire à la liberté d'établissement. Considérant que le droit français doit primer sur le droit communautaire, il y a lieu de supprimer le présent article.